

Certificat de vie

À qui s'adresser ?

S'adresser à la Mairie du domicile. La présence de l'intéressé est indispensable.

Pièces à fournir

- Carte d'identité
- Livret de famille ou acte de naissance récent
- Justificatif de domicile ou de résidence
(exemples : acte de propriété, contrat de location, quittance de loyer, avis d'imposition ou de non imposition, facture d'énergie ou de télécommunication, attestation d'hébergement pour les jeunes majeurs, etc.)

Liens utiles

[Télécharger le formulaire Cerfa](#)